



APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-28

DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES ET TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

La Municipalité de Brigham demande des soumissions pour le déneigement et de déglacage des chemins et des trottoirs sous sa juridiction, ainsi que certains tronçons sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD) décrits à l'annexe C, pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 avec deux années d'options supplémentaires (2028-2029 et 2029-2030).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles exclusivement sur le site du SEAO. Le cahier des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être consultés et obtenus uniquement auprès du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), à partir du 17 juillet 2025, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca.

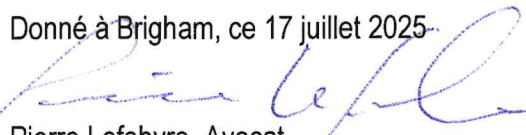
Pour être considérée, toute soumission doit notamment être accompagnée :

1. D'une garantie de soumission sous forme de chèque visé ou d'une lettre de garantie bancaire irrévocable équivalant à 10 % du montant de la soumission en faveur de la municipalité de Brigham et valide pour toute la durée de validité de la soumission;
2. D'une lettre de garantie de cautionnement de la part d'une compagnie d'assurances détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisation à exercer l'activité d'assurance de cautionnement valide pour la 1^{ère} année, certifiant qu'un cautionnement d'exécution des travaux, ainsi qu'un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, ayant chacun une valeur de cinquante pour cent (50 %) du montant total de la soumission nous seront accordés dans le cas où le présent contrat nous est adjugé. Voir article A-18.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention « SOUMISSION – DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES ET TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM (AO Public 2025-28) » seront reçues à la réception de l'hôtel de ville de Brigham, au 118, Avenue des Cèdres, Brigham (Québec), J2K 4K4, jusqu'au **vendredi 8 août 2025, dix heures (10 h)**. Toute soumission reçue après ce délai ne sera pas acceptée et sera retournée au soumissionnaire sans être décachetée. Les soumissions seront ouvertes publiquement et en présence d'au moins deux témoins, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après le délai fixé. Tous ceux qui soumissionneront pourront assister à l'ouverture des soumissions en respectant les consignes sanitaires émises par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique.

La Municipalité de Brigham ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents requis avant de déposer leur soumission.

Donné à Brigham, ce 17 juillet 2025-


Pierre Lefebvre, Avocat
Directeur général et greffier-trésorier